

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du 15 octobre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 0.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 21h10.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALÉM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 27), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtilon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 5) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 26) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 32) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN (jusqu'au 22) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLIULO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Juliette SORLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET

Secrétaire de séance :

M. Gilles ORY

Procurations de vote :

F.BAEHR à J.CHETTOUH, F.BOUSSO à N.SOURISSEAU, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO (jusqu'au 4) A. CHAUVET à J-E LAFARGE, L. CROIZIER à J-P MICHAUD, J-M FAIVRE à G. BAILLY, L. GAGLIULO à A. POULIN, A. LAROPPE à B. CYPRIANI, C MICHEL à N. BODIN, M-T MICHEL à F. BRAUCHLI, T. PETAMENT à L. FAGAUT, K. ROCHDI à A. MARTIN (à partir du 28), J. SORLIN à Y. POUJET, J. SIMONDON à B. VUILLEMIN, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, A. JACQUEMET à P. ROUTHIER

Délibération n°2020/005345

Rapport n°18 - Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets "Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales"

Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets "Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales"

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Agriculture SAUGE »	Montant du budget 2020 : 58 538 € Montant de l'opération : 27 000 € dont 4 000 € en 2020

Résumé :

La Région, la DREAL, l'ARS et l'ADEME lancent l'appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ». Après avoir bénéficié en 2018-2019 d'un premier financement pour développer le volet « santé » du Projet alimentaire territorial (PAT), il est proposé de déposer un nouveau dossier pour poursuivre et enrichir l'action engagée d'octobre 2020 à juin 2022.

I. L'appel à projets « Osons la santé dans nos politiques territoriales »

Dans le cadre du programme régional Santé Environnement 3, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'Agence régionale de la santé (ARS) et l'Agence de la transition écologique (ADEME, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ont lancé un appel à projets « Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales ».

La santé environnementale représente l'ensemble des impacts liés à la qualité de l'environnement sur la santé humaine : la qualité des milieux physiques, l'organisation de la société, des environnements et modes de vie ont des conséquences sur la santé de chacun.

L'objectif est d'enrichir les projets portés par les collectivités territoriales en y intégrant les enjeux de santé prioritaires. Les projets soutenus s'inscriront dans une ou plusieurs priorités suivantes :

- agir sur un ou plusieurs déterminants de la santé (alimentation, qualité de l'habitat...),
- prendre en compte les populations les plus vulnérables,
- accompagner les changements dans les comportements individuels et collectifs.

Les collectivités éligibles doivent être engagées dans un processus de transition écologique (type PCAET, TEPOS...) et disposer d'un projet dont le volet « santé environnement » restant à construire (par exemple, Projet alimentaire territorial).

Les actions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'étude et d'animation participative sont éligibles. Elles peuvent être soutenues à hauteur de 70 %.

II. Réponse à l'appel à projets pour le volet « santé » du Projet alimentaire territorial (PAT)

La charte partenariale du Projet alimentaire territorial (PAT) animé par Grand Besançon Métropole a été signée le 30/01/2020. Développer des pratiques alimentaires favorables à la santé des habitants est l'une des priorités des quatorze signataires.

Grâce à un premier financement, obtenu en 2018 dans ce même cadre d'appel à projets, Grand Besançon Métropole a développé des animations « Anim'alim » pour le public, au croisement des questions de santé, d'environnement et d'économie locale. La collectivité a constitué des partenariats institutionnels avec le Centre communal d'action social (CCAS) de Besançon, l'Union départementale de CCAS (UDCCAS), la Direction Hygiène-santé de la Ville de Besançon...

En 2019, elle a formalisé des partenariats opérationnels en signant des conventions avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) Clairs-Soleils, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et l'Association familles rurales (AFR) de Franois-Serre-les-Sapins. Elle a également développé des collaborations plus ponctuelles avec des communes. Enfin, des modalités d'animation ont été définies avec certains intervenants (cuisiniers, associations...).

En 2020, après une saison d'animations perturbée par l'épidémie de Covid-19 au printemps, tout est prêt pour concrétiser les partenariats et déployer le dispositif opérationnel.

La réponse à cet appel à projets est donc l'opportunité de démultiplier l'action, de développer des outils ressources pour le public et d'explorer encore quelques nouvelles pistes, telles que le travail avec le public de l'aide alimentaire ou le sujet de la prévention de l'obésité infantile.

III. Proposition d'actions et budget prévisionnel

Le projet s'articule autour des quatre volets suivants :

- l'organisation d'ateliers cuisine (ou autre animation) récurrents avec les trois partenaires privilégiés du projet : CROUS, MJC Clairs-soleils et AFR Franois Serre-les-Sapins. Les thèmes, identifiés à ce jour par les publics et les partenaires sont « Manger des produits bruts et plus de végétal », « Cuisiner local et de saison », « Cuisiner en cité U (petit budget et peu d'équipement matériel) », « Réaliser des recettes simples pour tous les jours, partager des savoir-faire culinaires »... ,
- la mise en œuvre d'animations ponctuelles, sur des thèmes au croisement des questions de santé, d'environnement et d'économie locale, dans les communes de l'agglomération. Ces animations se sont pour l'instant déroulées dans les communes à l'occasion de fêtes, de marchés ou dans le cadre périscolaire,
- l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques issus des animations : mise en page des fiches recettes de saison testées en atelier, élaboration de supports pratiques (calendrier des légumes de saison...), interview filmées... Ces ressources seront mises en ligne sur le site internet de Grand Besançon Métropole, diffusées sur les réseaux sociaux, distribuées sur support papier lors des animations ou par l'intermédiaire de nos partenaires,
- Enfin, deux pistes d'actions encore peu définies seront étudiées. Il s'agit, tout d'abord, de la possibilité de mettre en œuvre des ateliers cuisine ou animations spécifiques pour le public de l'aide alimentaire. Il s'agit ensuite de travailler avec le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (REPPPOP) et des communes, acteurs scolaires ou périscolaires intéressés pour mettre en œuvre sur le territoire leurs animations de prévention.

Budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses octobre 2020 – juin 2022 (TTC)		Recettes	
Animation de 55 ateliers cuisine	17 000 €	ARS / DREAL / Région/ADEME 70 %	18 900 €
20 autres animations	7 000 €	Autofinancement GBM	8 100 €
Supports de communication	3 000 €		
Total	27 000 €	Total	27 000 €
<i>Dont 2020</i>	<i>4 000 €</i>		
<i>2021</i>	<i>14 000 €</i>		
<i>2022</i>	<i>9 000 €</i>		

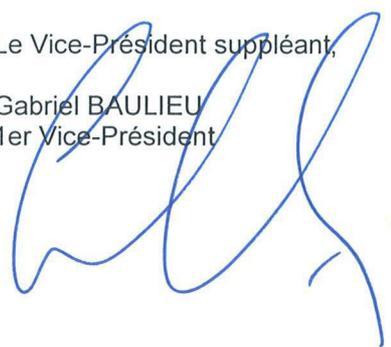
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de candidater à cet appel à projets,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce cofinancement.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0